



Infos-mail

Dans ce numéro

Actualités sur le site de Grandchamp.....	1
Votre mairie sera fermée.....	1
Loi Labbé.....	1
Message de Monsieur Le Maire.....	1
Oups.gouv.fr : conseil pour ne plus se tromper dans ses démarches administratives.....	2
Jobs d'été : connaître vos droits.....	2
Précautions à prendre pendant la période estivale.....	3
Aide aux devoirs en ligne.....	3

Actualités sur le site de Grandchamp

- [Accueil de loisirs pendant les vacances de juillet 2019](#)
- [Accueil de loisirs les mercredis 2019-2020](#)
- [Compte-rendu du conseil municipal du 07 juin 2019](#)

Votre mairie sera fermée le

- Le mercredi 3 juillet
- Du lundi 8 juillet au samedi 13 juillet inclus
- Le samedi 20 juillet

2019 : loi Labbé en vigueur pour les collectivités et les particuliers.

Objectif : zéro pesticides dans vos espaces verts et vos jardins : bon pour votre santé, bon pour la planète. Info sur

www.jardiner-autrement.fr

Monsieur Baudot, comme il a pu le dire depuis de nombreux mois, vous confirme qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales.

Oups.gouv.fr : conseils pour ne plus se tromper dans ses démarches administratives

À destination des particuliers et des entreprises, le site www.oups.gouv.fr pose comme principe la bonne foi des administrés et la possibilité pour chacun de se tromper dans ses déclarations à l'administration, sans pour autant risquer une sanction dès le premier manquement.

Ce site présente :

* les principales erreurs commises par les usagers en fonction d'événements de vie en tant que :

- particuliers (je déménage, je perds/je cherche un emploi, j'ai/je reprends une activité professionnelle, je vis en couple, je donne naissance à un enfant, je déclare/je paie mes impôts, je me sépare, je suis dans une situation financière difficile, j'ai un handicap, je pars à la retraite, je rentre en France après avoir résidé à l'étranger, je quitte le territoire français pour une période supérieure à 3 mois...);

* professionnels (je déclare et je paye des cotisations sociales, je remplis mes obligations douanières et fiscales, je suis exploitant agricole, je recrute, je déclare mes impôts, je romps le contrat de travail de l'un de mes salariés...);

* des conseils pratiques des administrations concernées pour éviter de commettre ce type d'erreurs à nouveau et pour mieux comprendre les obligations de chacun ;
une orientation pour approfondir les thématiques.

Jobs d'été : connaître vos droits

Vendeur de glaces sur les plages, surveillante de musée, animateur en centre aéré, hôtesse d'accueil dans un camping, saisonnier agricole, chargée des inscriptions des étudiants à la fac, agent de centre d'appel, distributeur de flyers pour un festival... Vous êtes à la recherche d'un job d'été pour financer vos études ou vos vacances ? Quels sont vos droits en tant que salarié ?

[Réponses en vidéo](#)

Précautions à prendre pendant la période estivale

Comme chaque année, la période estivale donne aux cambrioleurs des opportunités qu'ils n'ont pas habituellement. Prenez vos précautions :

- Avertissez vos proches voisins de la durée de votre absence
- Prévenez la gendarmerie qui assure des rondes régulières (tél : 01.30.46.93.20)



Aide aux devoirs en ligne

En septembre 2019, les collèves yvelinois vont pouvoir bénéficier d'un service d'aide aux devoirs en ligne : « Enseigno », une plateforme accessible via l'ENT (Espace Numérique de Travail).

[Plus de renseignements](#)

Toute l'équipe du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de Bonnes Vacances

Le Maire